



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des procédures environnementales
Prévention des Risques Industriels
Affaire suivie par Madame Martine ANGRAND
Tél. : 01.64.71.77.22 – martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr

Direction de la Coordination
des Services de l'État

Melun, le 30 avril 2021

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de suivi des sites
de Fouju/Moisenay

Objet : Réunion de la commission de suivi des sites de Fouju/Moisenay du 27 mai 2021

P.J. : 2

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission de suivi des sites de Fouju/Moisenay, consacrée au centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la société Routière de l'Est Parisien (REP – groupe « Véolia Propreté »), que j'organise en audioconférence jeudi 27 mai 2021, compte-tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de coronavirus.

En voici l'ordre du jour :

1. Point réglementaire sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Fouju et sur le suivi post-exploitation de l'ancienne installation de stockage de déchets ménagers de Moisenay, au lieu-dit « les Bonnes » (présentation par l'UD DRIEAT),
2. Bilan d'activités 2020 et perspectives 2021 du centre de stockage présentés par l'exploitant,
3. Suivi post-exploitation du site de Moisenay présenté par l'exploitant,
4. Questions diverses.

Dans cette perspective, je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation à cette réunion à l'aide du bulletin réponse ci-joint, par voie électronique à l'adresse mentionnée en entête.

Je vous préciserai très prochainement les modalités pratiques vous permettant d'y assister.

Vous trouverez, par ailleurs, en pièce jointe, copie de mon arrêté en date du 29 avril 2021 portant nouvelle composition de cette commission.

Je vous remercie de votre collaboration.


Thierry COUDERT